

26 DEC. 2016

D.S.M./S.B.P.
 SECTION COURRIER

Délégation de La Réunion

Service Environnement-Santé
 Affaire suivie par : Cécile AGUILAR
 Courriel : cecile.aguilar@ars.sante.fr
 Téléphone : 02 62 97 93 88
 Télécopie : 02 62 20 14 31

Monsieur le Préfet de La Réunion

DRCTCV
 Bureau de l'Environnement et de
 l'Urbanisme
 97405 SAINT-DENIS CEDEX

V/Réf : 002873/SG/DRCTCV - Dossier N° 2016-136 – affaire suivie par Mme CURUKSU et Mme CHOW CHEUK

N/Réf : -- 3 0 3 0 /ARS/SE/CA

Saint-Denis, le 22 DEC. 2016

OBJET : Dossier de demande d'autorisation et de mise en place des périmètres de protection autour des captages Bassin Bleu Bassin et Bras Mussard et des forages la Découverte et le Verger de la commune de Sainte-Marie.

Par courrier en date du 19 octobre 2016, vous m'avez transmis le dossier de demande d'autorisation et d'instauration des périmètres de protection autour du captage autour des captages Bassin Bleu, du captage Bras Mussard, des forages la Découverte et du forage le Verger de la commune de Sainte-Marie. Aussi, j'ai l'honneur de vous faire part de l'avis de mes services concernant la mise à disposition de l'eau pour l'alimentation humaine et la mise en place des mesures de protection au titre du Code de la Santé Publique.

La partie relative à la demande d'autorisation de distribuer l'eau et l'instauration des périmètres de protection au titre du code de la santé publique doit être complétée. En effet, plusieurs éléments sont nécessaires à la compréhension globale des enjeux sanitaires de la présente demande :

- **Systemes de production et de distribution du captage Bassin Bleu, du captage Bras Mussard, des forages La Découverte et du forage Le Verger:**

Pages 13, 68, 96, 133 et 161 : La description du réservoir de tête pour chacune des ressources doit être amendée par une présentation plus précise des mélanges, en faisant apparaître les répartitions moyennes réalisées pour assurer la distribution en eau.

Page 40 : Pour une meilleure compréhension du fonctionnement des réseaux, un zoom sur le synoptique pour chacune des ressources concernées doit figurer au présent dossier.

- **Captages Bassin Bleu et Bras Mussard et forages La Découverte et Le Verger:**

Pages 49, 76, 104 et 140 : le dossier indique que les coordonnées géographiques des captages ont été relevées lors de la visite de site. Ces données doivent être précises car elles seront intégrées aux arrêtés d'autorisation et d'instauration des périmètres de protection autour des captages proposés à l'issue de l'enquête publique. En comparant les coordonnées relevées lors de la visite de terrain et celles de la base de données BSS, on observe une distorsion importante pour le captage Bassin Bleu et le captage Bras Mussard :

Captage	Distorsion
Bassin Bleu	Environ 250 m
Bras Mussard	Environ 530 m
Forage La Découverte 1	Environ 5 m
Forage La Découverte 1	Environ 15 m
Forage Le Verger	Environ 7 m

Il est donc nécessaire d'utiliser les coordonnées GPS de la base de données BSS pour les forages La découverte et le forage Le Verger et de réaliser un relevé par un géomètre expert afin de préciser l'information pour le captage Bernica et le captage Bassin Bleu et le captage Bras Mussard.

- **Suivi analytique des forages La Découverte et Le Verger**

Le suivi analytique nécessaire sur le forage Le Verger sera réalisé selon une fréquence trimestrielle sur les paramètres nitrates et pesticides.

Aussi mes services sont en attente de ces éléments complémentaires pour pouvoir statuer sur le dossier présenté.

Le Directeur Général

Le Directeur de la Délégation
de l'île de La Réunion

Bertrand PARENT

Copie :

- DEAL
- Mairie de Sainte-Marie